



Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Novembre 2003

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

ÉDITION SPÉCIALE

Rapport d'activités et situation financière de la municipalité en 2003

Ce rapport fait état des principales réalisations de l'année 2003 et brosse un tableau de la situation financière de la municipalité; il présente également les paramètres qui nous guideront dans l'établissement du nouveau budget.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2003

En 2003, nous avons poursuivi plusieurs actions qui ont eu pour effet l'accroissement de la qualité de vie des résidents de Sainte-Pétronille. Dans l'ensemble, nous avons mis l'accent sur les activités suivantes :

- L'amélioration de notre patrimoine communautaire;
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières;
- L'embellissement continu de notre village dont la finalisation du circuit panoramique et culturel *À la découverte du Bout de l'Île*;
- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (Centre Raoul-Dandurand, bibliothèque, loisirs, terrain de jeux coopératifs d'été, terrain de pétanque, etc.);

- Une prestation de services municipaux plus efficaces;
- Une gestion budgétaire toujours aussi serrée.

La MRC *Île-d'Orléans* a vécu sa deuxième année au sein de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) d'une manière très harmonieuse; comme vous le savez, les trois MRC de la rive nord (*Île-d'Orléans, Côte-de-Beaupré et Jacques-Cartier*) sont représentées au conseil de la CMQ par leur préfet. Le forum des élus qui aura lieu bientôt sera l'occasion de mieux préciser la vision stratégique de la CMQ.

En 2003, nous avons effectué les travaux d'entretien nécessaires au maintien de la qualité de notre réseau de rues municipalisées. Vous pouvez compter sur le dévouement et les compétences de M. Marcel Laflamme, conseiller responsable

aux infrastructures municipales, pour bien répondre aux besoins de la municipalité. En 2004, nous poursuivons notre programme d'entretien mais nous n'envisageons pas faire de grands travaux puisque nos rues sont maintenant dans un état fort acceptable. Il faudra cependant prévoir une réserve spéciale pour réparer le mur de la rue Horatio-Walker.

Les travaux extérieurs au *Centre communautaire Raoul-Dandurand* ont été achevés en préservant l'unité architecturale de ce bel ensemble patrimonial et en améliorant l'aménagement paysager du garage municipal. D'ici la fin de l'année, nous procéderons aux améliorations à l'intérieur du Centre (toilettes, électricité, peinture, etc.). Ces travaux seront réalisés en partie grâce à une subvention dans le cadre du programme du pacte rural.

Notre comité d'embellissement, sous la présidence de M. Robert Martel, a poursuivi son beau travail et il a consolidé plusieurs acquis. Cette année la priorité a été donnée à la relocalisation des bacs à fleurs et au réaménagement des espaces de stationnement du quai, ce qui représente une phase préliminaire dans les projets d'aménagement de cet espace public.

Merci à tous les membres du comité et à tous les citoyens et citoyennes qui manifestent, année après année, leur fierté d'appartenir à l'un des plus beaux villages du Québec. C'est pour cette raison que l'embellissement continu du village est devenu l'une de nos grandes priorités, convaincus que nous sommes que ces actions ajoutent à la valeur de notre patrimoine individuel et collectif. Si vous souhaitez contribuer, par vos idées et vos efforts, aux futurs projets du comité, n'hésitez pas à contacter le responsable.

La bibliothèque municipale *La Ressource* dessert une clientèle fidèle; la rénovation récente de cet équipement culturel a grandement contribué à accroître son efficacité et à raviver le sentiment de dévouement des bénévoles qui, sous la présidence de Mme Lise Paquet, gèrent ce service municipal avec beaucoup de générosité. Allez y faire un tour, vous constaterez la grande richesse littéraire que recèle notre oasis de paix ainsi que la grande variété des services mis à votre disposition. Rappelons que vous pouvez

visiter le site Internet de l'Île d'Orléans et de chacune des municipalités à l'adresse suivante : www.iledorleans.qc.ca; vous y trouverez des informations utiles concernant tous nos services municipaux.

En ce qui a trait à la sécurité publique, rappelons que la Sûreté du Québec (SQ) gère avec succès un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île d'Orléans. Les statistiques montrent que le taux de criminalité et de méfaits est quasi inexistant; cela contribue sûrement à accroître la tranquillité d'esprit des résidents et des résidentes de Sainte-Pétronille. La SQ a la responsabilité de maintenir l'ordre sur notre territoire et d'appliquer certains règlements municipaux. N'hésitez pas à communiquer avec M. Gaston Lebel, secrétaire-trésorier de la municipalité au 828-2270 ou avec le chef du service de police, au 828-4141, pour toutes questions touchant votre sécurité. De plus, le service 911 peut être utilisé en cas d'urgence.

Le comité de Sécurité publique de l'Île d'Orléans, composé de quatre maires, du chef de poste et de son adjoint, a implanté un service de police de proximité qui mise sur l'implication communautaire. Mme Mireille Morency est la conseillère responsable de la sécurité publique, des mesures d'urgence et des services d'incendie. Elle est également porte-parole du conseil auprès de l'équipe de la bibliothèque. Le mandat de Mireille venait à échéance en 2003 et celle-ci a accepté de briguer les suffrages pour un troisième mandat; elle a été réélue sans opposition. Bravo! N'hésitez pas à faire appel à ses services en cas de besoin.

Le comité consultatif de l'urbanisme, sous la responsabilité du conseiller Harold Noël, accomplit un travail assidu en agissant avec diligence tout en étant très vigilant. Plus de cent permis seront émis en 2003, un nombre supérieur à celui de l'année précédente. Ce souci marqué pour l'entretien et l'amélioration des propriétés a sûrement contribué significativement à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité; il va de soi que ces décisions d'investissement reflètent une grande confiance en l'avenir de la part des contribuables. En 2003, le comité a travaillé à la mise à jour de ses règlements municipaux dans le but de les rendre

conformes au nouveau schéma d'aménagement de la MRC. Le travail de concordance se poursuivra en 2004.

En 2003, nous avons maintenu l'accessibilité au sentier pédestre du *Boisé de Sainte-Pétronille*. C'est la meilleure façon de protéger et de mettre en valeur la forêt et la flore de notre territoire. Nous vous réitérons notre invitation à découvrir ce magnifique sentier de six kilomètres dont une bonne partie se situe dans la chênaie boréale. Comme mentionné précédemment, s'ajoute maintenant à ce sentier le circuit panoramique et culturel *À la découverte du Bout de l'Île* de quatre kilomètres.

Le comité de bénévoles mis en place par Mme Brigitte Fiset, conseillère responsable aux loisirs, a fait un très bon travail en 2003 : Rappelons que la conseillère coordonne un ensemble d'activités communautaires très appréciées des citoyens et des citoyennes : une piste de ski de fond d'une longueur d'environ quatorze kilomètres, trois courts de tennis, deux patinoires, un terrain de balle molle et de sports mixtes, un terrain de jeux coopératifs d'été, un module de jeux de plein air pour les enfants, une petite piscine pour les jeunes, deux jeux de pétanque (pour les aînés!), ainsi que diverses activités à caractère social, créatif ou éducatif. Je remercie Brigitte pour son apport soutenu à la vie municipale durant les deux dernières années. Comme vous le savez probablement, celle-ci a démissionné de son poste de conseillère à la suite de son déménagement dans une autre municipalité. Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Nicole Sénécal qui a récemment été élue sans opposition au poste de conseillère en remplacement de Mme Fiset. Celle-ci a accepté de prendre la relève à titre de conseillère responsable du comité des loisirs et nous l'accueillons avec beaucoup de plaisir sachant qu'elle possède la motivation et l'expérience nécessaires à l'exercice de cette tâche.

Soulignons également le travail assidu de Mme Lucie Lemieux, conseillère responsable à l'information des résidents et des résidentes. Si vous êtes satisfait de votre journal d'information communautaire *Le Beau Lieu* ou si vous souhaitez contribuer à la rédaction du journal,

n'hésitez pas à communiquer avec elle. Lucie est également membre du conseil d'administration du journal *Autour de l'Île*. Le mandat de Lucie venait à échéance en 2003 et celle-ci a accepté de se porter candidate pour un deuxième mandat; elle a été réélue sans opposition. Bravo !

Enfin, il est important de noter la très grande satisfaction des propriétaires envers les services d'entretien d'hiver et de déneigement. C'est le conseiller Denis Chatigny qui est responsable de ce volet des activités municipales et il fait un travail remarquable. Il est également très actif au chapitre des services aux citoyens et aux citoyennes, particulièrement en ce qui a trait à l'application du règlement sur les nuisances publiques. Le mandat de Denis venant à échéance en 2003, celui-ci a également accepté de se présenter à nouveau, cette fois pour un quatrième mandat; il a été réélu sans opposition. Bravo!

Le succès de la gestion municipale réside, à mon avis, dans la cohésion, le dévouement et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Ainsi que je le répète à chaque année depuis dix ans, à Sainte-Pétronille, un grand nombre de bénévoles donnent généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché. Leur apport nous permet de fournir une très bonne qualité de service à un faible coût en comparaison avec des municipalités qui payent des frais beaucoup plus élevés et qui offrent un même niveau de service.

Enfin, je tiens à souligner le travail assidu, expérimenté et dévoué de M. Gaston Lebel qui agit comme secrétaire-trésorier de notre village depuis 27 ans. Gaston est toujours disponible pour répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes. Il est admirablement bien secondé par Mme Patricia Couture, secrétaire à temps partiel et responsable de la rédaction et de l'infographie du journal *Le Beau Lieu*. Je profite également de cette occasion pour remercier M. Dany Laflamme, employé municipal à temps plein qui, appuyé de M. Jean Fiset, employé occasionnel de la municipalité, fait un travail remarquable.

Rémunération des élus

Jacques Grisé	Maire	
	- Rémunération	4 038 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2019 \$
	Membre du Conseil de la MRC et Préfet suppléant de la MRC	
	- Rémunérations	3 198 \$
	- Allocations de dépenses	1 845 \$
Denis Chatigny	Conseiller	
	- Rémunération	1 570 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	785 \$
Nicole Sénécal	Conseillère	
	- Rémunération	1 570 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	785 \$
Marcel Laflamme	Conseiller	
	- Rémunération	1 570 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	785 \$
Lucie Lemieux	Conseillère	
	- Rémunération	1 570 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	785 \$
Mireille Morency	Conseillère	
	- Rémunération	1 570 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	785 \$
Harold Noël	Conseiller	
	- Rémunération	1 570 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	785 \$

Une excellente situation financière

Pendant l'année 2003, nous avons affecté une petite partie de notre surplus accumulé à des dépenses d'infrastructure que nous avons budgétées l'année précédente. Ainsi, le budget équilibré de l'année dernière était de 656 5500 \$ et nous terminerons l'année 2003 avec un surplus accumulé de l'ordre de 175 000 \$.

Encore une fois, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine; elle pourrait faire l'envie de la presque totalité des municipalités du Québec. Ainsi votre municipalité n'a aucune dette à long terme; elle n'encourt donc aucune dépense d'intérêt. Votre patrimoine continue de croître à un rythme soutenu, ce qui est de bon augure dans le contexte financier de l'année 2003. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation de la grande région de Québec; je suis convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons une *petite* entité, selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les dépenses qui ont avantage à être partagées*.

Nous entendons poursuivre notre politique d'une gestion serrée des finances municipales; les membres du conseil continueront donc de déployer tous leurs efforts afin de protéger votre pouvoir d'achat. Lorsque j'ai été élu maire il y a dix ans, je m'étais fixé comme objectif de réaliser tous les travaux d'infrastructure réguliers et d'offrir des services de

grande qualité sans engendrer de déficit et sans augmenter le taux de taxation lié à la gestion municipale au-delà du taux d'inflation. Cette année ne sera pas différente des autres.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus est générée par les taxes foncières car nous ne recevons plus de transferts gouvernementaux depuis plusieurs années. De plus, ayant peu de marge de manœuvre au chapitre des dépenses, la municipalité doit taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire et éviter l'endettement. L'évaluation foncière totale de la municipalité, qui était de 59 714 400 \$ en 2000 passa à 72 900 000 \$ en 2001 et à environ 81 600 000 \$ en 2003. Rappelons que l'augmentation de 22 % en 2001 avait été compensée par une diminution correspondante du taux de taxation. En 2003, dans un souci d'équité, la municipalité a révisé son rôle d'évaluation afin de tenir compte de l'augmentation, souvent substantielle, des transactions immobilières, dans certaines zones au cours des trois dernières années. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la richesse foncière uniformisée (RFU) de la municipalité a sensiblement augmenté puisqu'elle se situe maintenant à environ 81 600 000 \$. Nous désirons maintenir notre politique de redressement qui consiste à diminuer le taux de taxation foncière afin de compenser pour l'augmentation de la richesse foncière. Ainsi donc, la municipalité ajustera son taux de taxation afin de recevoir un montant à peu près égal de revenus à celui de l'année précédente; cela signifie qu'en moyenne les contribuables paieront sensiblement le même montant de taxe que celui de l'année 2003, certains paieront moins, d'autres plus. Il est important de noter que le gouvernement facture la municipalité en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU) pour les services rendus par la S.Q.; il en va de même pour la quote-part que la municipalité doit verser à la MRC, les contributions que nous avons à faire dans le cadre de notre appartenance à la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ou la taxe que la commission scolaire vous impose. On peut donc conclure que si les taux de taxation de ces organismes ne changent pas trop, vous ne devriez pas payer plus cher que par le passé.

Quant au taux de taxation attribuable à l'administration municipale, nous prévoyons qu'il diminuera afin de refléter le redressement dont je viens de parler. Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux sans augmenter le taux de taxe foncière au-delà du taux d'inflation, ce qui est conforme à la politique de taxation à laquelle je réfèrais plus haut. Soyez assurés de notre volonté à poursuivre dans cette voie.

L'exercice de planification budgétaire que nous entreprendrons bientôt nous amènera à prendre en compte des besoins de revenus de taxation d'environ 530 000 \$. Le budget équilibré pour 2004 devrait être de l'ordre de 700 000 \$ en calculant l'ensemble de toutes les recettes.

*Comparaison 2000-2004***

	Total de l'évaluation foncière municipale	Taux de la taxe foncière appliqué	Revenus générés par les recettes de taxation*	% des revenus de taxation pour payer les services de la SQ
2000	59 714 400 \$	82 cents du 100 \$	489 658 \$	26,7 %
2001	72 900 000 \$	68 cents du 100 \$	495 720 \$	26,4 %
2002	73 500 000 \$	68 cents du 100 \$	500 100 \$	26,5 %
2003	74 000 000 \$	69,5 cents du 100 \$	515 000 \$	26 %
2004	81 600 000 \$	64-66 cents du 100 \$	522 240 \$ à 538 560 \$	25 %

* À ce montant, il faut ajouter une somme encore indéterminée par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective. En 2004, ce coût sera déterminé en fonction du poids des déchets. Ce montant était d'environ 110 \$ par résidence en 2003.

** Prévisions prébudgétaires.

Le montant de revenu disponible pour la gestion municipale sera sensiblement le même, ce qui nous permettra de maintenir un niveau comparable de dépenses pour les services offerts. Nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 700 000 \$; il vous sera communiqué en détail dans un prochain numéro du journal *Le Beau Lieu*. Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fait partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 10 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion de vos taxes et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. **Notre objectif est de maintenir les revenus provenant des taxes sensiblement au même niveau que l'année précédente et de ne pas endetter les citoyens et les citoyennes de Sainte-Pétronille.**

Jacques Grisé
Maire de Sainte-Pétronille